

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce deuxième jour de décembre deux mille dix-neuf (2 décembre 2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« L'oiseau perché dans l'arbre ne craint pas que la branche casse, car sa confiance n'est pas dans la branche, mais dans ses propres ailes ! Alors gardez confiance en vous-même. »

Anonyme

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

7. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-3-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

8. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2020

9. Nomination des représentants du conseil municipal au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

10. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11. Radiation de soldes irrécouvrables

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

12. Versement des subventions pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 13. Versement des subventions pour l'acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie
 14. Versement des subventions dans le cadre de la Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables
 15. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration », sous volet PPA-CE – Dossier numéro 00028546-1 -51090 (4) – 2019-07-26-16 - Reddition de compte
 16. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.
 17. Prolongation de contrat – Monsieur Yves Raymond – Collecte des ordures secteur Lac Robert
 18. Octroi de contrat – Pépinière du Parc – Entretien des espaces paysagers, saison 2020
 19. Octroi de contrat – Solution informatique – Soutien informatique
 20. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier
 21. Demande pour une année sabbatique – Yanick Bournival, pompier
 22. Modification de la résolution numéro 2011-12-388 - Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité
 23. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Association Viactive stéphanoise
 24. Affaires diverses
 - 24.1 Motion de félicitations – Madame Rose-Marie Bourassa – Tête d'affiche du Nouvelliste – Co-fondatrice et coordonnatrice bénévole de l'Ouvroir stéphanois
- Période de questions
25. Clôture de la séance

2019-12-320

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2019 et invite les citoyens à assister aux deux (2) séances extraordinaires prévues, l'une pour l'adoption du budget de l'année 2020 le lundi 16 décembre à 19 h 30, et l'autre pour donner l'avis de motion et déposer le projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2020, le mercredi 18 décembre à 17 h 30. Il profite aussi de l'occasion pour remercier ses collègues et toute l'équipe municipale pour leur collaboration, ainsi que tout le monde qui participe au bien-être de la communauté stéphanoise.

Il poursuit en faisant l'énumération des projets réalisés en 2019 :

- ✓ Remplacement de la conduite d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse;
- ✓ Remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie de la rue Principale et de la route des Pins;
- ✓ Installation de débitmètres sur les rues du Couvent et Biron;
- ✓ Achat d'une nouvelle unité de service pour l'hygiène du milieu;
- ✓ Achat d'une grappe à neige;
- ✓ Finalisation de la télémétrie aux stations Bellemare et des Pins;
- ✓ Mise à niveau du panneau de contrôle à la station de pompage du boulevard de la Gabelle;
- ✓ Vente d'un terrain sur la rue Anselme-Bourassa;

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

- ✓ Réfection du perron de l'entrée à l'avant de l'hôtel de ville;
- ✓ Plantation d'arbres dans différents parcs;
- ✓ En collaboration avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, installation de tables couvertes aux parcs St-Thomas et Lavoie, éclairage du terrain de volley-ball, installation d'un rideau rétractable au préau, finition du plafond et installation de lumières au LED, achat d'un tracteur à gazon, installation d'une borne de recharge électrique, installation de bancs et poubelles et installation d'un carré de sable au parc Lavoie;
- ✓ Achat de 2 défibrillateurs (salle Jules-Bellemare et Pavillon des loisirs);
- ✓ Achat d'un radio au terrain de baseball mineur au parc des Grès;
- ✓ Installation de clenches électriques au Pavillon des loisirs;
- ✓ Éclairage du sentier au parc des Grès près du terrain de baseball Léo-Carbonneau;
- ✓ Aménagement de l'affiche de Bienvenue sur le chemin des Dalles;
- ✓ Recharge de la rue Roland;
- ✓ Réfection de la côte des Grès à la suite de la crue des eaux printanière;
- ✓ Début du projet de municipalisation des rues du secteur du Lac Robert;
- ✓ Mise en place d'un système de mobilisation de la population Carecity;
- ✓ Remplacement des lumières de rues au LED;
- ✓ Ouverture d'un nouveau sentier pédestre.

Pour continuer, il félicite madame Rose-Marie Bourassa, affectueusement appelée « la fée de l'Ouvroir », qui a été nommée Tête d'affiche dans le Nouvelliste du 2 décembre dernier pour souligner, outre le fait qu'elle soit co-fondatrice de l'Ouvroir stéphanois il y a 44 ans, son implication à titre de coordonnatrice bénévole de l'organisme depuis toutes ces années. Aussi, il remercie monsieur Marcel Saint-Pierre pour l'autorisation d'accès à sa propriété qu'il a accordée à la municipalité pour la mise en place d'un nouveau sentier pédestre hivernal.

Enfin, il invite les Stéphanoises et Stéphanois à profiter des infrastructures hivernales et au nom de toute l'équipe municipale, il leur souhaite de joyeuses fêtes et que la nouvelle année leur apporte bonheur, santé, et réalisation de leurs désirs les plus chers.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2019-12-321

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2019-12-02 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

2019-12-322

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2019-12-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-12-323

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 novembre 2019*, totalisant 313 176,59 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 novembre 2019*, au montant de 87 191,42 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Solution informatique – Acquisition de nouveaux ordinateurs – Affectation de surplus

2019-12-324

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 2 832,59 \$, pour pourvoir au paiement à Solution informatique d'un montant de 13 321 \$, avant taxes, selon le bon de commande n° 141571, pour l'acquisition de neuf (9) nouveaux ordinateurs avec licence et matériel requis, ainsi que pour le service technique nécessaire à leur installation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rev-O Constructions inc. - Réfection de bâtiments au terrain des loisirs du secteur Saint-Thomas-de-Caxton – Affectation de surplus

2019-12-325

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine les travaux exécutés et autorise une affectation de surplus pour pourvoir au paiement à Rev-O Constructions inc., de la facture datée du 5 novembre 2019, au montant de 5 650 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la réfection de trois (3) bâtiments au terrain des loisirs du secteur Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

J.P. Doyon Ltée – Coûts supplémentaires – Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse

CONSIDÉRANT que l'emploi de deux (2) signaleurs lors des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse a été nécessaire, mais que cette dépense n'était pas prévue au contrat;

2019-12-326

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des coûts supplémentaires inscrits sur la facture n° 8074, émise par l'entreprise J.P. Doyon Ltée et datée du 31 août 2019, pour l'emploi nécessaire de deux (2) signaleurs et d'un véhicule, dans le cadre des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse, au coût de 892,69 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

7. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-3-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le registre public dans lequel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-3-2018, relativement au *Code d'éthique et de déontologie révisé* applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

8. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

2019-12-327

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2020, qui se tiendront les lundis suivants et qui débiteront à 19 h 30 :

13 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	14 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal *Le Stéphanois*, par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

9. Nomination des représentants du conseil municipal au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2019-12-328

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme les conseillers messieurs Marc Bastien et Richard St-Pierre à titre de représentants du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux ans, soit jusqu'en décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que l'article IX du Règlement numéro 152-86 *constituant un comité consultatif d'urbanisme* stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme des membres suivants, soit messieurs Louis Brisson, Jacques Groleau et Régis Boily, se termine le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que ces trois (3) membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période de deux ans;

2019-12-329

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 :

- M. Louis Brisson;
- M. Jacques Groleau;
- M. Régis Boily.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2016;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

2019-12-330

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 2 239,11 \$, incluant les frais d'intérêts et de pénalité, en date du 2 décembre 2019, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES				
Matricule	Montant		Matricule	Montant
5642-90-0106	2,61 \$		6040-73-8742	24,36 \$
5645-84-6395	37,48 \$		6040-73-9655	23,04 \$
5742-92-4533	5,51 \$		6040-82-2965	1,31 \$
5837-93-0004	1,31 \$		6043-31-9436	1,31 \$
5838-52-6225 - 001	34,59 \$		6044-85-6986	1,31 \$
5838-52-6225 - 002	103,80 \$		6045-41-2832	1,31 \$
5939-83-8348	25,93 \$		6139-23-8604	24,36 \$
6039-06-5228	23,04 \$		6139-47-4320	33,33 \$
6039-06-6470	1,31 \$		6142-60-1180	267,07 \$
6039-07-8021	13,88 \$		6142-60-4774	279,35 \$
6039-16-8847	25,93 \$		6143-17-6190	1,31 \$
6039-17-0143	33,78 \$		6143-18-7718	1,31 \$
6039-17-3517	23,04 \$		6144-02-1976	256,24 \$
6039-17-7255	12,05 \$		6144-40-8693	1,31 \$
6039-18-5653	17,02 \$		6144-62-1522	5,24 \$
6039-18-6607	33,51 \$		6144-85-0682	1,31 \$
6039-37-3392	14,94 \$		6145-10-5218	2,61 \$
6039-38-5262	1,31 \$		6242-05-7836	41,11 \$
6039-39-2712	23,04 \$		6242-05-8514	1,31 \$
6039-39-4990	12,05 \$		6242-15-1325	26,18 \$
6039-39-7010	24,63 \$		6242-37-2033	12,31 \$
6039-39-9596	1,31 \$		6242-59-6463	130,40 \$
6039-49-0762	11,00 \$		6243-18-1557	12,41 \$
6039-49-2587	12,31 \$		6243-18-4230	1,31 \$
6040-12-3000	12,05 \$		6245-67-1065	10,22 \$
6040-13-5612	17,29 \$		6245-73-5551	8,63 \$
6040-13-9726	1,31 \$		6245-73-6741	11,80 \$
6040-19-1173	1,31 \$		6245-73-8819	11,53 \$
6040-20-5731	31,96 \$		6245-81-4592	11,80 \$
6040-30-9386	30,71 \$		6335-69-8181	33,29 \$
6040-32-4399	1,31 \$		6336-38-5128	42,77 \$
6040-33-1573	155,13 \$		6344-47-2294	2,88 \$
6040-40-5413	45,32 \$		6344-47-3181	2,88 \$
6040-40-8644	24,36 \$		6344-47-4665	2,88 \$
6040-46-6017	24,14 \$		6344-66-4685	1,58 \$
6040-50-0943	12,31 \$		6345-20-2370	14,69 \$
6040-51-3242	1,31 \$		6345-20-4364	1,58 \$
6040-51-5492	12,05 \$		6345-20-5123	10,48 \$
6040-51-7407	12,31 \$		6436-88-6155	10,50 \$
6040-61-1128	1,31 \$		6436-88-8983	10,50 \$
6040-61-9894	12,31 \$		6441-37-0543	8,12 \$
			Total	2 239,11 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Versement des subventions pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux huit (8) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) et dont la demande d'aide financière a été remise en 2019, selon les dispositions du règlement 420-2013;

2019-12-331

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux huit (8) propriétaires admissibles en ayant fait la demande en 2019 les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Versement des subventions pour l'acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 421-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires acquérant un baril de récupération d'eau de pluie pour la destiner à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention à un (1) propriétaire qui a acquis un baril de récupération d'eau de pluie en 2019, selon les dispositions du règlement 421-2013;

2019-12-332

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser au propriétaire admissible, et dont l'achat a été fait en 2019, la subvention relative à l'acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie, en conformité avec les dispositions du règlement 421-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Versement des subventions dans le cadre de la Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 août 2017, la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*, afin de diminuer l'impact de l'utilisation des couches sur l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention à quatre (4) demandeurs qui ont acheté au moins vingt (20) couches lavables neuves en 2019, suivant les dispositions de ladite politique;

2019-12-333

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux quatre (4) demandeurs admissibles, et dont l'achat a été fait en 2019, la subvention dans le cadre de la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

15. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration », sous volet PPA-CE – Dossier numéro 00028546-1 -51090 (4) – 2019-07-26-16 - Reddition de compte

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration » (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière de 25 000 \$ a été confirmée par le ministre délégué aux Transports dans une lettre datée du 9 août 2019, est de compétence municipale et admissible au PAV;

2019-12-334

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses d'un montant de 30 438,68 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 11 novembre 2019 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
J. Y. Martel Transport inc.	140 884 \$
GFL Environmental inc.	151 012 \$
Gaudreau Environnement inc.	165 698,80 \$

2019-12-335

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc. à J. Y. Martel Transport inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 140 884 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

17. Prolongation de contrat – Monsieur Yves Raymond – Collecte des ordures secteur Lac Robert

CONSIDÉRANT que les travaux de municipalisation de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean) devraient être exécutés à l'été 2020;

CONSIDÉRANT que lesdites rues sont à ce jour considérées comme étant privées et que la municipalité doit mandater un contractant pour y effectuer la collecte des ordures;

CONSIDÉRANT que M. Yves Raymond, dont le contrat se termine le 31 décembre 2019, est déjà mandaté pour la collecte des ordures dans le secteur du Lac Robert et qu'il est d'accord pour prolonger son contrat jusqu'au 30 juin 2020;

2019-12-336

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prolonge le contrat de monsieur Yves Raymond, soit du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, pour la collecte des ordures dans le secteur du Lac Robert (rues Christian, Guillemette et Jean), au coût de 8 065 \$, suivant la soumission déposée le 12 novembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Pépinière du Parc – Entretien des espaces paysagers, saison 2020

2019-12-337

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la Pépinière du Parc le contrat pour l'entretien des espaces paysagers, pour la saison 2020, pour un montant de 13 725 \$, avant taxes. Le coût du contrat comprend la fourniture de fleurs annuelles et comestibles, de matériel (engrais, paillis, compost et terre), et la main-d'œuvre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Solution informatique – Soutien informatique

2019-12-338

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Solution informatique un contrat, d'une banque de temps de vingt (20) heures, pour les services d'un technicien lors de besoins en soutien informatique, pour un montant de 1 500 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie concernant la candidature de monsieur Guy St-Arnauld à titre de pompier du Service incendie;

2019-12-339

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Guy St-Arnauld au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 3 décembre 2019. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

21. Demande pour une année sabbatique – Yanick Bournival, pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, M. Daniel Isabelle, d'accepter la demande de congé sabbatique de monsieur Yanick Bournival dans sa fonction de pompier;

2019-12-340

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de monsieur Yanick Bournival visant à bénéficier d'un congé sabbatique dans sa fonction de pompier, pour une période d'un (1) an débutant le 3 décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Modification de la résolution numéro 2011-12-388 - Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 295, paragr. 7^o, du *Code de la sécurité routière* et conformément au règlement 393-2010, article 3, la municipalité peut fixer par résolution les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs consentis aux officiers et/ou aux agents de la paix par les dispositions du règlement 393-2010 de cette municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut ajouter une zone d'interdiction de stationnement à la Place Louis-Denis;

2019-12-341

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2011-12-388 par l'ajout des dispositions suivantes :

« STATIONNEMENT INTERDIT

Nom de la rue	Localisation ou début de l'interdiction	Distance ou limite de l'interdiction
Place Louis-Denis	Du terrain portant le numéro de lot 6 286 802 partie A jusqu'au numéro d'immeuble 75.	Sur une distance de 250 mètres, de ce côté de la courbe. »

La résolution 2019-12-341 a été modifiée par la résolution 2020-01-011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Association Viactive stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association Viactive stéphanoise est une association à but non lucratif qui offre gratuitement le programme d'exercices adaptés pour les aînés créé par Kino-Québec;

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour dispenser cette activité qui a lieu les lundis après-midi de 12 h à 16 h, du 13 janvier 2020 au 18 mai 2020 et du 14 septembre 2020 au 7 décembre 2020, ainsi que deux dates supplémentaires, soit le 1^{er} juin 2020, de 9 h à 16 h et le 14 décembre, de 9 h à 16 h;

2019-12-342

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire à l'Association Viactive

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

stéphanoise, pour la tenue de leurs activités dans le cadre du programme d'exercices adaptés pour les aînés, les lundis après-midi de 12 h à 16 h, du 13 janvier 2020 au 18 mai 2020 et du 14 septembre 2020 au 7 décembre 2020, ainsi que lors de deux dates supplémentaires, soit le 1^{er} juin 2020 et le 14 décembre 2020, de 9 h à 16 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Affaires diverses

24.1 Motion de félicitations – Madame Rose-Marie Bourassa – Nommée Tête d'affiche du Nouvelliste à titre de co-fondatrice et coordonnatrice bénévole de l'Ouvroir stéphanois

2019-12-343

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Rose-Marie Bourassa, nommée Tête d'affiche du Nouvelliste du 2 décembre 2019 à titre de co-fondatrice de l'Ouvroir stéphanois il y a 44 ans, en compagnie de l'épouse de l'ancien maire et du prêtre de la paroisse, et mise à l'honneur également pour son implication à titre de coordonnatrice bénévole de l'organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 59;
Fin : 20 h 03.

25. Clôture de la séance

2019-12-344

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.